FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD
680 B Rue de la Grise Chemise
Drève Notre Dame d'Amour
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025

L'Assemblée Générale se deroule sur la commune de **Caudry** au sein de la salle polyvalente du Val de Riot.

L'ouverture des inscriptions pour les votants est effective à **huit heures** (8H00) dans la même salle.

Les adhérents se présentent aux tables d'émargements et se voient remettre, après contrôle de leur identité et présentation de leur permis de chasser ou pièce d'identité, un boitier permettant un vote électronique. Ce boitier est incrémenté du nombre de voix dont dispose l'adhérent.

Les tables d'émargements sont installées dans la salle polyvalente sur le lieu de déroulement de l'Assemblée Générale.

L'adhérent est ensuite invité à prendre place dans la salle, au passage il lui est remis une pochette contenant les documents suivants : l'ordre du jour, une copie du procès verbal de l'assemblée générale du 30/03/2024, les résolutions soumises aux votes notamment celles relatives aux comptes de l'exercice clos, au projet de budget et aux propositions tarifaires de la prochaine campagne ainsi que les propositions de date d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025/2026. Le rapport d'activités techniques 2025 est également transmis à cette occasion.

Il résulte des feuilles d'émargements que sont présents à l'Assemblée Générale 2025, en leur nom et/ou munis de pouvoirs : **Deux cent vingt trois votants (223)** pour **neuf mille deux cent trente quatre voix (9 234).** Deux cent vingt trois boitiers de vote électronique ont été distribués.

500 chaises ont été installées dans la salle. Hormis le personnel et les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, plus de **quatre cent personnes (400**) sont présentes.

A **neuf heures et dix minutes** (9H10), Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, Monsieur **Simon RÉGIN**, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Monsieur le Président présente à l'assemblée, dans un premier temps, les personnalités nous faisant l'honneur de leur présence, représentées ou excusées. Il remercie Monsieur le Maire de Caudry, **Monsieur Frédéric BRICOUT**, d'accueillir l'Assemblée Générale de 2025.

Le président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour nos chasseurs disparus. Une minute de silence est observée à l'hommage de ces disparus. (9H15).

Il précise à l'assemblée les dispositions prévues à l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord quant à la désignation du bureau de l'assemblée générale. Il propose que les membres du bureau de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord soient désignés comme membres du bureau de l'Assemblée Générale.

La proposition est validée par l'assemblée générale.

Pour rappel, les membres du bureau présents sont :

- **Président : Simon RÉGIN**
- **Vice-Présidents : François FONTENIER et Jean-Louis BEGARD**
- **Secrétaire Général : Frédéric MUSY**
- **Trésorier : Pierre LAUDE**
- **Trésorier-Adjoint : Jean-Marie PARMENTIER**

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée Générale que conformément aux statuts de la Fédération, l'ordre du jour est paru dans les annonces légales de deux journaux en l'occurrence : Terres et Territoires et la Voix du Nord. Il fait lecture des différents points statutaires soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le Président rappelle encore que l'assemblée générale est suivie dans les formes légales par un huissier de justice en la personne de Maître **Julien MARLIERE**.

A neuf heures et vingt minutes (09h20) le Président **Simon RÉGIN** donne la parole à **Monsieur Frédéric BRICOUT**, Maire de Caudry, qui présente sa commune et son historique et remercie la Fédération pour avoir choisi sa ville pour l'édition 2025 de son Assemblée Générale. Il rappelle son soutien à la ruralité et à la chasse qu'il pratique lui-même depuis de nombreuses années.

A **neuf heures et vingt-six minutes** (09h26), le Président **Simon RÉGIN** donne la parole à **Madame Véronique TEINTENIER**, vice-présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France en charge de la biodiversité. Elle rappelle son attachement à la chasse et le soutien politique et financier de la collectivité territoriale pour les chasseurs dans leurs nombreuses actions pour la préservation de la Biodiversité. Elle les encourage à continuer dans cette voie et les assure de son soutien et engagement personnel pour défendre la chasse et les chasseurs face aux menaces actuelles.

A **neuf heures et trente-quatre minutes** (09h34), le Président **Simon RÉGIN** précise que l'ordre du jour de l'assemblée se trouve dans les pochettes qui ont été remises aux votants à l'entrée de la salle et met au vote l'approbation du PV de l'Assemblée Générale du 30 Mars 2024.

A **neuf heures et trente-cinq minutes** (09h35), le Président **Simon RÉGIN** donne la parole au **technicien de la société LENI** qui rappelle aux votants les modalités de vote et procède à un test avec les boitiers électroniques avant de procéder aux votes des résolutions.

Test des boîtiers électroniques

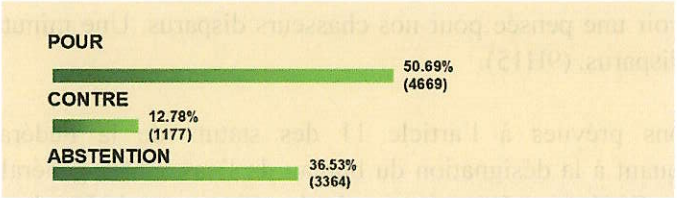

A **neuf heures et quarante deux minutes** (09H42), **Simon RÉGIN** propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 mars 2024. Cette approbation est soumise au vote de l'assemblée et constitue la première résolution.

1ère RESOLUTION :

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 Mars 2024

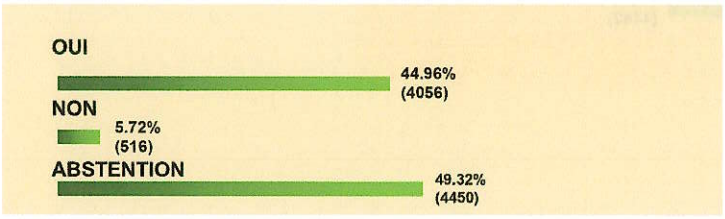

L'Assemblée Générale approuve à 44,96 % le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2024

A **neuf heures et quarante-quatre minutes** (09H44), le Président présente son rapport moral.

A **dix heures et quatorze minutes** (10h14), le Président Simon **RÉGIN** propose de visionner le film préparé par les services et les élus sur le bilan d'activités techniques de la FDC 59. Il rappelle que le rapport d'activité 2025 a été transmis dans les pochettes à l'accueil des participants.

A dix heures et trente quatre minutes (10H34), le Président donne la parole à Monsieur **Dominique LECONTE**, représentant **RYDGE** – Expert comptable pour la présentation des comptes de l'exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

A **dix heures et quarante trois minutes** (10h43), Monsieur **Eric LESCHAVE**, commissaire aux comptes donne lecture de son rapport et des conditions d'exécution de la convention telle qu'elle résulte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

A **dix heures et quarante six minutes** (10h46), le Président propose à l'assemblée d'approuver les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est excédentaire de 1 522 377 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion. Cela fait l'objet de la deuxième résolution.

2ème RESOLUTION :

- **Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2023/2024, l'Assemblée Générale approuve les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est excédentaire de 1 522 377 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.**

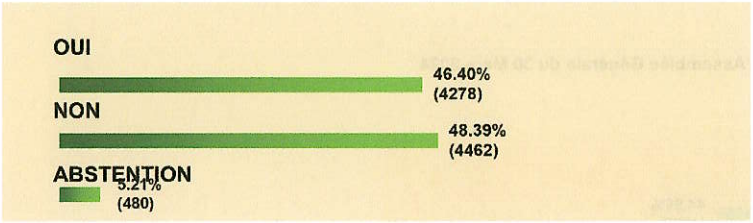

L'Assemblée Générale n'approuve pas les comptes de l'exercice clos et ne donne pas quitus aux administrateurs pour leur gestion par un vote majoritaire contre à 48,39 %.

A **dix heures et quarante huit minutes** (10H48), la proposition d'affectation des résultats dans les réserves de la FDC 59 est présentée à l'assemblée et fait l'objet de la troisième résolution.

3ème RESOLUTION :

- **Approuvez-vous l'affectation du résultat présentée :**

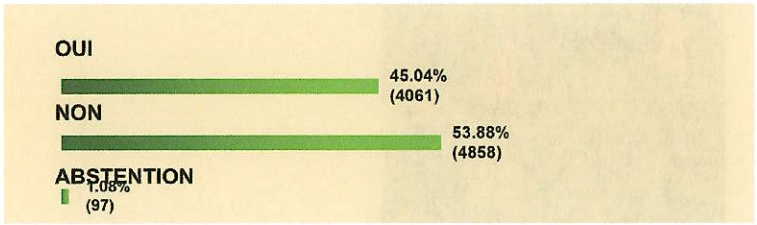

L'affectation des résultats est rejetée par l'Assemblée Générale à 53,88 %

A **dix heures et cinquante minutes** (10h50), le Président donne la parole au Trésorier **Monsieur Pierre LAUDE**. Il présente le projet de budget pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026. Le budget prévisionnel est annoncé avec un léger excédent de 507 € sans augmentation du timbre fédéral et sans répercution de l'inflation sur les cotisations fédérales.

Il présente quelques chiffres clès qui ont permis de constituer le projet de budget :

- Taux d'évolution du coefficient salarial : 2 %
- Validation permis : 70 €
- Timbres sangliers : 40 €
- Nombre de chasseurs : 20 150
- Tarif de la formation du permis : 50 €
- Tarif Chasse accompagnée : 25 €
- Tarif frais de Gestion hors département : 400 €
- Abonnement Journal : 7,5 €/an
- Taxe hectare Affiliation obligatoire: 0,80 €
- Contribution Territoriale Dégât au plan de chasse : 5 € forfaitaire et/ou taxe hectare boisé modulable par Unité de Gestion Grand Gibier en fonction des dégâts
- Subvention de l'Etat (réforme Dégâts): 38 000 €
- Renouvellement de la flotte automobile: 110 000 €
- Suppression de l'aide exceptionnelle 2024 aux lâchers de galliformes
- Doublement des aides pour le piégeage: 100 000 €

A **dix heures et cinquante quatre minutes** (10H54), le Président donne la parole à Monsieur **Eric LESCHAVE,** commissaire aux comptes, pour qu'il fasse son rapport sur le projet de budget présenté.

Faisant suite à cette présentation, le Président propose à l'assemblée plusieurs résolutions ayant traits à ce budget :

A **dix heures et cinquante sept minutes** (10H57), faisant l'objet de <u>la quatrième résolution</u>, les propositions tarifaires suivantes :

PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026

(Recettes fédérales)

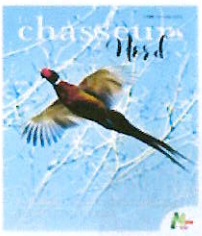

Cotisations fédérales	Tarif (euros)
Prix du timbre fédéral	70 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 9 jours	35 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 3 jours	18 €
Prix du timbre sanglier Nord	40 €
Prix du timbre sanglier Nord 9 jours	20 €
Prix du timbre sanglier Nord 3 jours	13,50 €
Abonnement annuel au journal « Le Chasseur du Nord »	7,50 €

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2024 -2025

4ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**

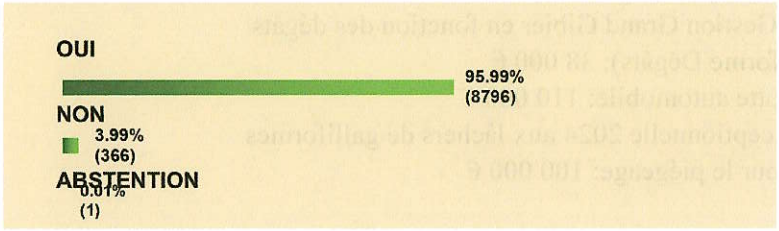

Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 95,99 %.

A **dix heures et cinquante huit minutes** (10H58), faisant l'objet de la cinquième résolution, les propositions tarifaires suivantes :

PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026
Dispositifs de marquage
(Recettes fédérales)

Dispositif de marquage du Plan de chasse	Tarif (euros)
Cerf élaphe	50 €
Chevreuil	18 €
Daim	18 €

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2024-2025

5ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**

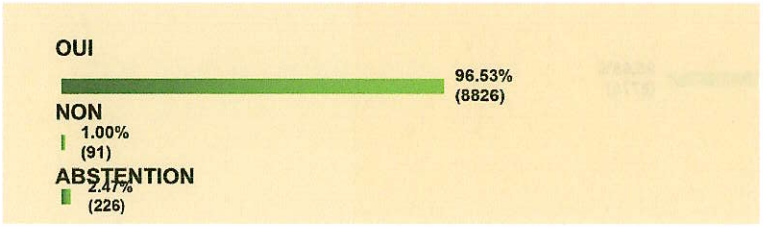

Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 96,53 %.

A **onze heures** (11H00), faisant l'objet de la sixième résolution, les propositions tarifaires suivantes :

PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026
Adhésion Territoriale
(Recettes fédérales)

Adhésion territoriale FDC 59	Tarif (euros)
Affiliation Territoriale obligatoire	42,50 €
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel	85 €
Taxe hectare	0,80 €

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2024-2025

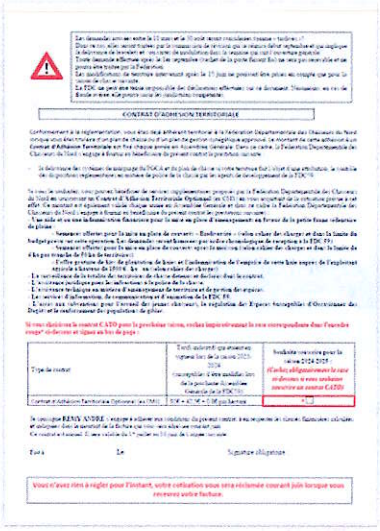

6ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**

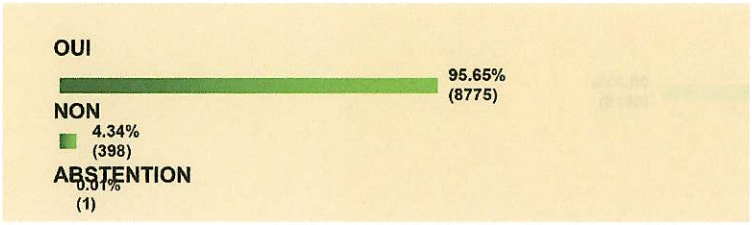

Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 95,65 %.

A **onze heures et une minute** (11H01), le Président **Simon RÉGIN** rappelle que les informations sur la contribution territoriale dégâts 2025-2026 sont fournies dans les pochettes remises à l'entrée et propose de passer à la suite des votes pour les tarifs 2025-2026.

A **onze heures et deux minutes** (11H02), faisant l'objet de la septième résolution, la proposition tarifaire suivante :

PRESENTATION DES TARIFS 2025-2026
(Contributions nationales de la FDC 59)

Participations diverses	Tarif
ISNEA	1 € / chasseur
FONDATION PRESERVATION DE LA NATURE	0,30 € / chasseur

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2024-2025

7ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**

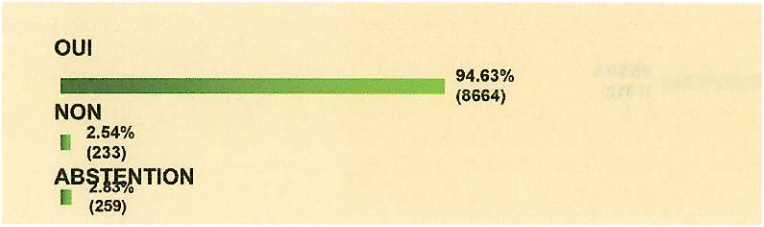

Les montants proposés sont validés par l'assemblée générale à 94,63 %.

A **onze heures et cinq minutes** (11H05), faisant l'objet de la huitième résolution, la proposition tarifaire suivante :

PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ADHERENTS 2025-2026

Subventions directes aux adhérents territoriaux avec l'option multiservices (CATO) et aux piégeurs du Nord	Montant (euros)
Aménagement du territoire / matériel de rétrocession	111 000 €
Régulation des prédateurs + retour des données de capture	100 000 €
Accueil des jeunes chasseurs	30 000 €
TOTAL	241 000 €

8ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions de subventions présentées précédemment :**

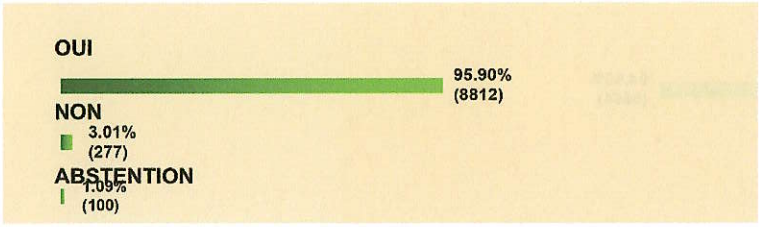

Les montants proposés sont validés par l'assemblée générale à 95,90 %.

A **onze heures et sept minutes** (11H07), faisant l'objet de la neuvième résolution, les propositions tarifaires suivantes :

PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025-2026

Subventions particulières aux Associations	Montant 2024/2025
Association des Déterreurs du Nord	8 300 €
Association des Piégeurs Agréés et des Gardes Assermentés du Nord (APANGA)	9 000 €
Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR 59)	1 500 €
Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Nord (ADCGG 59)	1 500 €
Association des archers du Nord (CAN 59)	500 €
Diverses propositions sur avis du Conseil d'Administration	9 200 €
TOTAL	**30 000 €**

9ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2025/2026, les propositions de subventions présentées précédemment :**

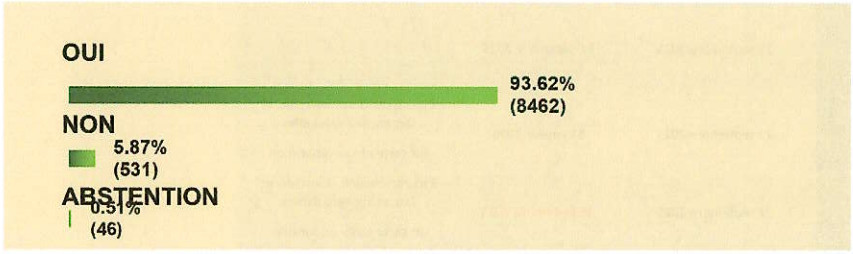

La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 93,62 %.

A **onze heures et huit minutes** (11H08), faisant l'objet de la dixième résolution, le projet de budget global pour la période 2025/2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

10ème RESOLUTION :

- **Validez-vous le projet de budget pour la période du 1er Juillet 2025 au 30 Juin 2026 qui vient de vous être présenté :**

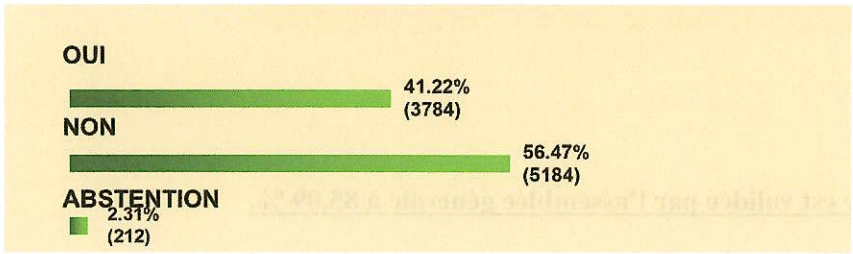

Le budget général prévisionnel 2025/2026 présenté est rejeté par l'assemblée générale à 56,47 %.

A **onze heures et onze minutes** (11H11), le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025-2026 que la Fédération proposera à la CDCFS. La décision finale appartenant au Préfet. Celles-ci font l'objet de résolutions, en l'occurrence :

OUVERTURE GENERALE : 21 septembre 2025

FERMETURE GENERALE : 28 février 2026

Petit gibier			
Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Lièvre	21 septembre 2025	7 décembre 2025	Ensemble du département à 5 jours de chasse modulables PGCA
Perdrix grise	21 septembre 2025	26 octobre 2025	2 jours modulables
Faisan commun (Chasses professionnelles, Territoires en Forêt domaniale et bois de + 30 ha d'un seul tenant)	21 septembre 2025	28 février 2026	
Faisan commun (Territoires en PGCA)	21 septembre 2025	31 décembre 2025	
Autres territoires : Faisan commun (coq)	21 septembre 2025	31 janvier 2026	2 jours/semaine : Mercredi et Dimanche modulables sur carte et/ou déclaration
Autres territoires : Faisan commun (poule)	21 septembre 2025	16 novembre 2025	2 jours/semaine : Mercredi et Dimanche modulables sur carte et/ou déclaration
Faisan vénéré	21 septembre 2025	28 février 2026	Bois de + de 3 ha
Perdrix rouge	21 septembre 2025	28 février 2026	

11ème RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du petit gibier et les modalités pour la campagne 2025/2026, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

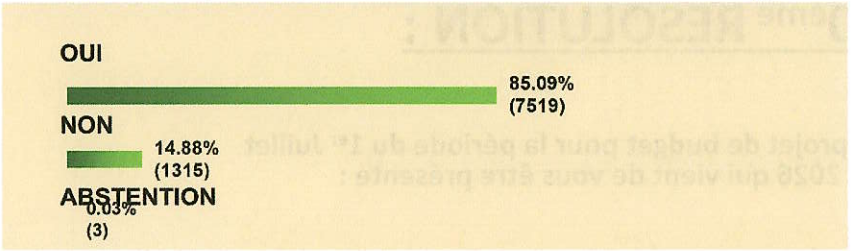

La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 85,09 %.

A **onze heures et quatorze minutes** (11H14), faisant l'objet de la douzième résolution, les propositions de dates pour la chasse du grand gibier :

Grand Gibier

Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Cerf – Chevreuil - Daim	21 septembre 2025	28 février 2026	Plan de chasse
Tir d'été du Cerf et du Daim	1er septembre 2025	20 septembre 2025	Sur autorisation
Tir d'été du Chevreuil (Affût et approche)	1er juillet 2025 1er juin 2026	20 septembre 2025 30 juin 2026	Sur autorisation
Sanglier	21 septembre 2025	31 mars 2026	
Tir d'été du sanglier (Affût et approche)	1er juillet 2025 1er juin 2026	20 septembre 2025 30 juin 2026	Sur autorisation
Tir d'été du sanglier (en battue)	15 août 2025	20 septembre 2025	Sur maïs
Tir de printemps du sanglier (Affût et approche)	1er avril 2026	31 mai 2026	Sur semis Sur autorisation
Tir du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte	1er juillet 2025	30 juin 2026	Selon les dispositions de l'arrêté préfectoral pour la période concernée

---

12ème RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du grand gibier et les modalités pour la campagne 2025/2026, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

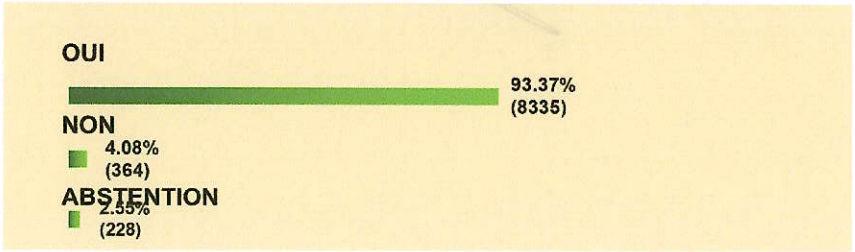

La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 93,37 %.

A **onze heures et seize minutes** (11H16), le Président **Simon RÉGIN** informe qu'il n'y a pas de questions diverses qui ont été posées pour cette assemblée générale. Il remercie les membres présents pour ce gain de temps permettant de laisser plus de place aux échanges pour la conférence-débat sur le lièvre à suivre à l'issue de la partie statutaire de l'assemblée générale.

A **onze heures et dix sept minutes** (11H17), **le Président Simon RÉGIN** donne la parole à **Monsieur Guillaume AFONSO,** Secréataire Général Adjoint de la Préfecture du Nord, représentant **Monsieur Bertrand GAUME,** Préfet du Nord, avant de cloturer l'Assemblée Générale statutaire.

Guillaume AFONSO prend acte des decisions de l'assemblée générale, notamment en matière de rejet du projet de budget 2025-2026, et en explique les conséquences juridiques en référence au code de l'environnement et au code du commerce. Il invite les élus du conseil d'administration en place à prendre les nécessaires décisions politiques pour éviter une mise sous tutelle de la FDC 59 avant le 1er

juin 2025. Il précise que l'Etat interviendra très rapidement auprès du Président **Simon RÉGIN** pour confirmer les suites statutaires à donner à cette décision de rejet du budget (reconvocation d'une assemblée générale extraordinaire avant le 31 mai, missions de service public etc…).

Par ailleurs, **Guillaume AFONSO** exprime le soutien et la reconnaissance de l'Etat auprès des chasseurs du Nord pour l'ensemble des actions menées sur le terrain.

A l'issue de cette intervention, **le Président** reprend la parole et demande à l'ensemble de la chasse nordiste de travailler ensemble pour sortir de cette crise institutionnelle qui se profile.

A onze heures et trentre cinq minutes (11h35), le Président **Simon RÉGIN** déclare l'Assemblée Générale Ordinaire clôturée pour sa partie statutaire. Il propose ensuite de procéder à la conférence débat sur le lièvre où le Président de la FDC 45, Monsieur **Alain MACHENIN**, et Hélène DARCY, chargée de mission de la FRC Hauts-de-France interviendront pour une présentation des dernières connaissances scientifiques sur l'espèce.

A Saint-Amand-les-Eaux, le 12 avril 2025

Le Président

Simon RÉGIN

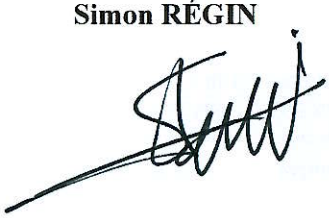

Le Secrétaire Général
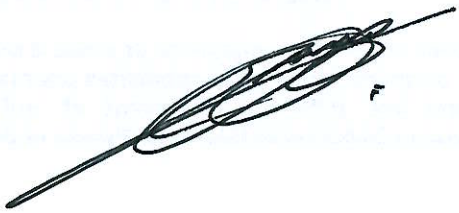
Frédéric MUSY